

Compte Rendu de Séance

Du 01/04/2021

L'an 2021, Le 01 Avril à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Farges-En-Septaine dûment convoqué, s'est réuni en la salle des Conseils à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Alain JAUBERT. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique le 26 mars 2021. L'ordre du jour a été affiché à la porte de la Mairie le 26 mars 2021.

Présents : M. ALAIN JAUBERT, M. HERVE POLICARD, Mme MARTINE GOUDIN, M. JACQUES POURNIN, Mme MARIELLE DREYFUS, Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, Mme CÉCILE GILBERT, M. MICKAËL ALLÉGAERT, Mme CHARLOTTE GAUTIER, M. NICOLAS LECOMTE, M. LUCIEN RELIEU, Mme LILIANE COQUIL.

Pouvoirs : Mme SANDRINE COSSART donne pouvoir à Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON, M. SEBASTIEN DESVIGNES donne pouvoir à Mme LILIANE COQUIL

Absent : M. JEAN-LOUIS MONANGE

Secrétaire de séance : Mme FRÉDÉRIQUE LHÉRON

Avant de commencer la séance, Monsieur ALAIN JAUBERT propose d'ajouter deux objets à l'ordre du jour :

- Vote du Taux des taxes locales
- CIT – Plan de financement aménagement des rues des Lilas et Perdreaux

Le conseil municipal vote à l'unanimité pour l'ajout de ces deux objets à l'ordre du jour.

Approbation du Compte rendu de la séance du 15 février 2021 :

Le compte rendu de la séance du 15 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

Délibération 2021-09 – Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget communal :

Monsieur le maire, Alain JAUBERT présente les éléments du budget de la commune pour l'exercice 2020 figurant sur le compte de Gestion de la Trésorerie de Baugy.

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion de la Commune dressé par le comptable des finances publiques, visé et certifié par l'ordonnateur, Monsieur Alain JAUBERT, n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-10 - Approbation du Compte de Gestion 2020 – Budget de la Boulangerie :

Monsieur le maire, Alain JAUBERT présente les éléments du budget de la Boulangerie pour l'exercice 2020 figurant sur le compte de Gestion de la Trésorerie de Baugy,

Le conseil municipal déclare que le Compte de Gestion de la Boulangerie dressé par le comptable des finances publiques, visé et certifié par l'ordonnateur, Monsieur Alain JAUBERT, n'appelle ni observation, ni réserve.

Vote à l'unanimité

Monsieur ALAIN JAUBERT sort de la salle.

Délibération 2021-11 - Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget Communal :

M. HERVE POLICARD, maire-adjoint et président du conseil municipal, présente le compte administratif 2020 du budget communal pour délibération, dressé par l'ordonnateur, Monsieur le maire Alain JAUBERT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	484 857,48	358 164,41	Dépenses	150 799,95	111 672,75
Recettes	484 857,48	414 722,56	Recettes	150 799,95	123 450,96
RÉSULTATS 2020		56 558,15	RÉSULTATS 2020		11 778,21
REPORT 2019		105 578,48	REPORT 2019		-29 265,78
Excédent de fonctionnement		162 136,63	Déficit d'investissement		-17 487,57
Résultat 2020			Excédent 144 649,06€		
Investissement : Restes à Réaliser au 31/12/2020					
Dépenses RAR		8 878,44€			

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-12 - Approbation du Compte Administratif 2020 - Budget de la Boulangerie :

Monsieur Hervé POLICARD, maire-adjoint et président du conseil municipal, présente le compte administratif 2020 de la Boulangerie pour délibération, dressé par l'ordonnateur, Monsieur le maire Alain JAUBERT, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif :

Fonctionnement			Investissement		
	Prévu	Réalisé		Prévu	Réalisé
Dépenses	33 889,20	15 802,77	Dépenses	22 284,40	13 261,77
Recettes	33 889,20	14 778,98	Recettes	22 284,40	21 172,40
RÉSULTATS 2020		-1 023,79	RÉSULTATS 2020		7 910,63
REPORT 2019		22 137,60	REPORT 2019		-5 966,40
Affectation investis. 2020		-5 966,40			
Excédent de fonctionnement		15 147,41	Excédent d'investissement		1 944,23
Résultat 2020			Excédent 17 091,64€		

Vote à l'unanimité

Monsieur ALAIN JAUBERT revient dans la salle.

Délibération 2021-13 - Affectation du Résultat 2020 - Budget Communal :

Monsieur le maire présente les éléments d'affectation du résultat 2020 pour le budget communal. Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
RÉSULTATS 2020	56 558,15	RÉSULTATS 2020	11 778,21
REPORT 2019 / 002	105 578,48	REPORT 2019 / 001	-29 265,78
Excédent de fonctionnement / 002	162 136,63	Déficit d'investissement / 001	-17 487,57
Résultat de la section d'investissement	-17 487,57		
Résultat de la section de Fonctionnement	162 136,63		
Résultat excédentaire	144 649,06		
Excédent des RAR en dépense d'investis.	8 878,44		
Déficit d'investissement	17 487,57		
Affectation en dépenses d'investis. (1068)	26 366,01€		
Recette de fonctionnement 002	135 770,62 €	Déficit investissement 1068	26 366,01 €

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-14 - Affectation du Résultat 2020 - Budget de la Boulangerie :

Section de Fonctionnement		Section d'Investissement	
RÉSULTATS 2020	-1 023,79	RÉSULTATS 2020	7 910,63
REPORT 2019 / 002	22 137,60	REPORT 2019 / 001	-5 966,40
Part affectée à l'investissement en 2020	-5 966,40		
Excédent de fonctionnement / 002	15 147,41	Excédent d'investissement / 001	1 944,23
Résultat de la section de fonctionnement	15 147,41		
Résultat de la section d'investissement	1 944,23		
Résultat Excédentaire 2020	17 091,64		

Le conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de la manière suivante :
Affecte l'excédent de fonctionnement pour **15 147,41€** en recettes de fonctionnement au compte **002**,
et **1 944,23 €** en recette d'investissement au compte **001**.

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-15 - Vote du Taux d'impositions des taxes locales pour 2021 (Etat 1259) :

Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT, après une explication sur les modifications dues à la suppression de la Taxe d'habitation, précise que la commune n'augmentera pas le taux des taxes locales.
Cependant, afin de compenser la perte de recette subie par cette suppression de la taxe d'habitation, le taux de la Taxe foncière (Bâti) sera de 11,82 % (Taux local 2020) + 19,72 % (Taux départemental).
Soit un Taux pour la Taxe foncière sur le Bâti de 31,54 %. La Taxe foncière sur le non Bâti reste inchangée.

Le conseil municipal délibère et vote à l'unanimité les taux pour 2021 suivants :

- Taxe sur le Foncier Bâti : 31,54 %
- Taxe sur le Foncier non Bâti : 22,98 %

Le montant prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale sera de 137 670 €.

Délibération 2021-16 - Fonds de Solidarité pour le Logement 2021 :

Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT expose le fondement du Fonds de Solidarité pour le logement. La commune contribue dans le cadre d'une convention pluriannuelle, au financement du Fonds de Solidarité Logement (FSL), qui regroupe les aides au logement, à l'énergie, à l'eau et au téléphone en faveur des personnes défavorisées.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de consacrer 200€ à ce dispositif pour l'année 2021.

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-17 - SERVICE CIVIQUE :

(Présentation par Madame MARTINE GOUDIN maire-adjointe en charge de l'action sociale)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la loi n° 2010-241 du 10 mars 2010 instaurant le Service Civique

Vu le Décret n° 2010-485 du 12 mai 2010 et l'instruction de ASC-2010-01 du 24 juin 2010 relatifs au Service Civique.

Entendu l'exposé de Madame MARTINE GOUDIN, maire-adjointe en charge de l'action sociale

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Autorise Monsieur le Maire à solliciter un agrément de 3 ans auprès de l'agence du Service Civique

- Autorise Monsieur le Maire à accueillir des jeunes en service civique volontaire au sein de la collectivité pour des engagement de 6 à 12 mois, en leur assurant un tutorat ainsi qu'une formation civique et citoyenne, dans le domaine de l'environnement et l'espace vert, et à signer les contrats d'engagement de service civique
- Autorise Monsieur le Maire à ouvrir les crédits nécessaires pour le versement d'une indemnité complémentaire forfaitaire mensuel de 107,58 €. (*Montant prévu par l'article R121-25 du code du service national ; 7,43% de l'indice brut 244, soit depuis le 1^{er} février 2017 : 107,58 €*)
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout acte administratif, juridique et financier liés à ce dossier.

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-18 - PLAN DE FINANCEMENT – CIT – Aménagement et Sécurisation de la rue des Lilas et la rue des Perdreaux :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur HERVE POLICARD, maire-adjoint en charge des projets communaux, et notamment la réfection de voies communales,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

D'autoriser Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT, de signer la convention n° C0229, en deux exemplaires, pour une mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage relative à l'opération d'Aménagement et de Sécurisation de la rue des Lilas et la rue des Perdreaux, passée avec le Cher Ingénierie des Territoires (CIT).

Vote à l'unanimité

Délibération 2021-19 - PLAN DE FINANCEMENT – Travaux Thermiques de la mairie :

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur JACQUES POURNIN, maire-adjoint en charge des bâtiments communaux, concernant la nécessité de rénover la mairie afin de faire des économies d'énergie, Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le plan de financement pour les travaux de rénovation thermiques suivant :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux prévus	Montant HT	Subventions	
Huisseries	24 319,00 €	DETR (60 % du total HT)	23 071,58 €
Chauffage réversible	14 008,63 €	CD18 (20 % du total HT)	7 690,53 €
Etude Thermique	125,00 €		
Total HT	38 452,63 €		
Tva 20 %	7 690,53 €	Total Subvention	30 762,11 €
		Autofinancement	15 381,05 €
Total TTC	46 143,16 €	Total TTC	46 143,16 €

Futur achat : Remplacement du souffleur :

Monsieur MICKAËL ALLEGAERT, conseiller délégué en charge des espaces verts informe le conseil municipal que le souffleur qu'utilisent les agents communaux est hors service.

La réparation coûterait plus chère que l'achat d'un nouveau matériel.

Lors de l'achat de la dernière tondeuse PELLENC, il avait été annoncé la possibilité d'utiliser une batterie sur plusieurs matériels. C'est pourquoi, M. MICKAËL ALLEGAERT propose que la commune poursuive le renouvellement des matériels de la commune par l'achat d'un souffleur électrique d'environ 600 €. Une philosophie approuvée par le conseil municipal à l'unanimité.

Travaux de l'Eglise de Farges-en-Septaine :

Lors d'une visite de routine, M. JACQUES POURNIN et M. ALAIN JAUBERT ont découvert qu'une infiltration d'eau avait lieu par la coupole de l'église.

La présentation de deux devis montre des frais pour la réparation de la toiture allant de 1 364,40 € à 1 989,60 € TTC.

Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT fait remarquer qu'il est de la responsabilité de la commune d'entretenir le patrimoine communal sur le plan du bâtiment.

Il informe par ailleurs, qu'un devis est également en cours afin de mettre la charpente du Mille Club en conformité.

En effet, c'est tout à fait par hasard que Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT a pris connaissance, lors d'un appel de la préfecture lui demandant ce que la commune comptait faire du bâtiment du Mille club, car pour la préfecture, ces bâtiments sont inutilisables depuis 2017.

Monsieur le maire a donc pris la décision, au-delà du fait que la situation sanitaire ne permette pas à la commune de louer cette salle, de ne plus louer le Mille club tant que le conseil municipal n'aura pas pris de décision quant à la rénovation de la charpente.

En 2017 des travaux ont été faits pour l'installation de panneaux photovoltaïques suite à la visite de la commission de sécurité et à une demande d'étude faite par la société Apave afin d'évaluer la capacité de la charpente à supporter le poids des panneaux photovoltaïques. Cette étude mettait en évidence la capacité de supporter le poids des panneaux solaires, mais qu'un point particulier était à étudier par un expert (ce qui n'a pas été réalisé).

Monsieur le maire fait remarquer que ces douze dernières années les bâtiments publics étaient sous la responsabilité de la commission bâtiment qui n'a rien fait pour remédier à ce problème. Le maire en exercice en 2017 aurait dû être informé afin que tout soit conforme.

Après les travaux de pose des panneaux solaires, l'étude faite n'a jamais été transmise en préfecture. A l'heure actuelle le Mille club est « sans avis ».

Le coût des travaux à envisager pour mettre la charpente en conformité est incertain. C'est pourquoi, le maire demande au conseil municipal de se prononcer à la question suivante :

Met-on le Mille club en conformité ?

Le conseil municipal décide d'autoriser le maire à faire le nécessaire.

Informations diverses :

- Berry Numérique : Monsieur le Maire, Alain JAUBERT fait part de la lettre reçue le 25 mars 2021 qui a pour objet : « déploiement du très haut débit – lancement de la phase 2 pour le 100% fibre d'ici 2025. Cette lettre met en évidence la signature en février 2021, par Berry Numérique, d'un nouveau contrat de délégation de service public qui va permettre d'atteindre le 100% fibre optique dans le Cher d'ici 2025.

Pour ce qui est de notre commune, les habitants qui ont pris rendez-vous lors de l'inscription ouverte il y a quelques semaines, sont en cours de raccordement. Pour les autres Fargeois qui souhaitent être raccordés, ils doivent contacter leur opérateur qui fera le raccordement gratuitement. Cette offre est garantie uniquement pendant un an.

Pour information, les bâtiments publics de la commune (Mairie, SIAEP, La Poste, La Bibliothèque, L'atelier municipal, l'école) sont raccordés à la fibre optique.

Le maire informe également que dans un souci d'économie, il a changé d'opérateur pour les lignes de la mairie, La Poste et la Bibliothèque en prenant un abonnement à la fibre – pro chez Free. Le coût pour la mairie est de 39.99 € HT pour 2 lignes.

Il informe qu'il a demandé à La Septaine quand l'école serait équipée de box fibre.

- Emprunts de la commune : Monsieur le maire, ALAIN JAUBERT a demandé aux deux banques avec lesquelles la commune a effectué ses quatre prêts, d'étudier une éventuelle reprise ou rachat. Il s'avère que malgré une baisse des taux, le Crédit Agricole applique un pourcentage de pénalité de rachat de 0.39% soit environ 400 € de pénalité. L'économie que la commune serait susceptible de faire n'est pas suffisant pour envisager un rachat de ses prêts.

Axirote : La consultation publique concernant l'implantation temporaire d'une centrale mobile d'enrobage à chaud sur la commune de Farges-en-Septaine dans le cadre des travaux de rénovation et d'extension des aires aéronautiques sur la Base Aérienne 702 : le conseil municipal n'a aucune remarque à faire.

- Actions sociales : Mme Martine GOUDIN informe qu'elle a rencontré un commercial de chez Groupama qui a annoncé la participation de Groupama pour l'achat d'un défibrillateur pour la commune à hauteur de 1 000 €. Il demande à ce que les élus et les agents de la commune soient formés.

- M. Alain JAUBERT informe que M. Jean-Louis MONANGE, qui est absent à la séance de ce jour, ne souhaite plus s'occuper de la voirie. Lors de leur entretien lundi 29 mars 2021, M. Jean-Louis MONANGE a annoncé à Monsieur le maire qu'il désirait rester au sein du conseil municipal en tant que conseiller. C'est désormais Mme Cécile GILBERT qui reprend ce dossier.

- M. Alain JAUBERT informe qu'il a rencontré la future présidente de l'association TONGA SOA – ESPOIR qui est en cours de constitution et devrait voir le jour prochainement sur la commune. Cette association a pour but l'aide et le soutien à un village à Madagascar. La commune soutiendra cette association notamment en prêtant la Maison des Association « préfa ».

- Animation Culturelle : Mme Frédérique LHERON informe que le concours photo est lancé et que le règlement est fait et disponible à la mairie. Les affiches et annonces sont sur le panneau graphique et sur le site internet de la commune.

Feu d'artifice : la commission a contacté 3 sociétés et la reçu visite d'une d'elle. Les devis sont en cours.
Décors de Noël : le projet est en cours.

- Espaces verts : M. Mickaël ALLEGAERT précise que l'entretien du cimetière est en cours ; le règlement du cimetière est à l'étude également. Samedi prochain, certains membres de la commission vont se rendre à la serre de St Eloy de Gy pour une étude des plantations.

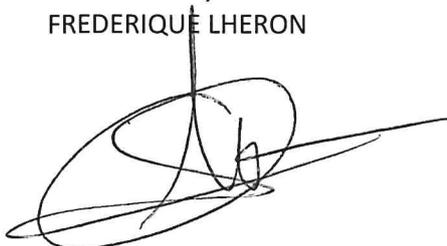
Aux marais : un balisage des chemins pour la reconnaissance du cite est en cours d'étude.

Containers au Mille Clubs : élagage des sapins en cours afin d'installer une palissade.

- M. Nicolas LECOMTE fait part du projet de relier les deux sites : « La Loire à vélo » et «Le Canal de Berry » par une voie transversale et permettre une boucle inter-village. La communauté de Communes de La Septaine ne semble pas avoir prévu d'initiative au niveau des aménagements touristiques.

Fin de séance 23h30

Le Secrétaire,
FREDERIQUE LHERON



Fait, le 19/04/2021

Le Maire,
ALAIN JAUBERT

